



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

ARRIVÉ LE

09 JAN. 2013

F.S.P.F.

14-01-13

Paris, le - 2 JAN. 2013

*La Ministre*

ChB-AB-D-12-7114

*Cher* Monsieur le Président,

Les associations de consommateurs, en particulier l'UFVC-QUE CHOISIR, et certains parlementaires se sont émus, à la suite d'enquêtes réalisées dans des officines de pharmacie, de manque de conseils lors de la délivrance de spécialités dites de médication officinale, de défaut de prise en compte d'interactions médicamenteuses, ainsi que de la disparité de prix sur ces mêmes produits.

En premier lieu, je tiens à vous faire part de toute la confiance et toute l'estime que je porte aux professionnels de santé que sont les pharmaciens officinaux et à leur rôle dans le bon usage des médicaments.

Cependant, il me paraît utile que l'acte de dispensation pharmaceutique soit réalisé de manière intégrale et consciencieuse, tout particulièrement lorsque le pharmacien est amené à délivrer un médicament qui ne requiert pas de prescription médicale. Notamment la validation de la demande de la personne qui se présente au comptoir et des associations médicamenteuses acceptables doivent être effectuées et la dispensation de tout conseil utile à une juste utilisation des produits doit être assurée selon les règles de bonne pratique.

En outre, tous les prix doivent être portés à la connaissance du public et doivent être fixés avec tact et mesure. Certes, les prix des spécialités non remboursables sont libres, mais les écarts trop importants constatés pourraient donner une image péjorative de votre profession auprès du public.

Monsieur Philippe GAERTNER  
Président  
Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France  
13, rue Ballu  
75311 PARIS CEDEX 09

Afin que les pharmaciens d'officine continuent à jouer pleinement leur rôle dans le système de soins français, il convient donc que les règles évoquées ci-dessus soient pleinement respectées. Je compte sur vous pour les rappeler à vos confrères exerçant dans les pharmacies de France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

*Marisol Touraine*

**Marisol TOURAINE**